



BON DE PRÊT de GANTS REUTILISABLES

Date de la demande

ASSOCIATION

Association :

Contact :

Tél portable :

MANIFESTATION

Manifestation :

Date :

Adresse :

Commune :

L'organisateur de la manifestation reconnaît avoir pris connaissance du règlement

PRÊT des GANTS à remplir par la CCDSV)

Date prêt des gants :

NOM et signature emprunteur

Nb de gants prêtés : taille 7 - M taille 9 - L

RESTITUTION des GANTS (à remplir par la CCDSV)

Date retour des gants :

NOM et signature emprunteur

Nb de gants restitués :taille 7 – Mtaille 9 - L

Gants propres oui non

Gants secs oui non

Montant à facturer par la CCDSV : (rappel tolérance 5 %)



REGLEMENT DE PRET de GANTS REUTILISABLES

1. PROPRIÉTÉ

Les gants restent la **propriété de la CCDSV**.

En cas de perte, l'association signataire du bon de prêt sera facturée par la CCDSV du montant correspondant au préjudice.

2. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION

L'association émet une demande de prêt de gants réutilisables.

Les gants seront remis dans les locaux de la CCDSV situés 627 route de Jassans à Trévoux aux horaires d'ouverture des bureaux.

L'association s'engage à rapporter les **gants propres et secs**.

3. CONSIGNE

Une tolérance de 5 % est acceptée en cas de différence entre le nombre de gants prêtés et le nombre de gants restitués.

En cas de détérioration ou de perte, l'association sera facturée par la CCDSV du montant correspondant au préjudice.

4. COMMUNICATION

L'association s'engage à communiquer sur cette opération de gants réutilisables, mise en place dans une politique de **prévention des déchets** favorisant le réemploi.

L'association s'engage à faire trier au mieux les participants et à mettre en place des opérations complémentaires de réduction des déchets et du respect du cadre de vie.